



JOURNANS

MAIRIE

01250 JOURNANS

Journans, le 12 mars 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Étaient présents :

Mesdames Marie-Pierre CORDENOZ, Judicaëlle CEVASCO, Farida BALLET et Sylvie CHARVENET.
Messieurs Jacques VERMEULIN, André TONNELLIER, Denis DARMEDRU, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLET et Olivier AUDUC.

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DARMEDRU

L'ordre du jour est abordé.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes :

- Parcelles B 1358 – 1782 – 1363 d'une contenance totale de 795 m² située 140, rue de l'Église.

Madame Marie-Pierre CORDENOZ, étant concernée par ce droit de préemption, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de ces ventes.

Arrivée à 19h15 de Madame Farida BALLET

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL :

Monsieur André TONNELLIER présente le compte administratif de l'année 2017 de la commune qui se résume de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	242 522,97 €	281 192,88 €	51 344,88 €	121 355,57 €
Résultat de l'exercice		38 669,91 €		70 010,69 €
Excédent ou déficit reporté		38 947,56 €	39 282,72 €	
Reste à réaliser			145 794,00 €	36 930,00 €
Excédent de clôture		77 617,47 €	78 136,03 €	

- Le conseil adopte ce compte administratif et approuve le compte de gestion établi par le receveur municipal dont les résultats sont conformes à ceux de la commune.
- Approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal, de la façon suivante :
 - 77 617,47 € à l'investissement, au compte 1068

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE EAU :

Monsieur André TONNELIER présente le compte administratif de l'année 2017 du budget annexe eau qui se résume de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE – SERVICE EAU				
	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	36 005,55 €	39 497,84 €	7 178,26 €	5 008,84 €
Résultat de l'exercice		3 492,29 €	2 169,42 €	
Excédent ou déficit reporté		7 780,04 €	179,84 €	
Reste à réaliser				
Excédent de clôture		11 272,33 €	2 349,26 €	

- Le conseil adopte ce compte administratif et approuve le compte de gestion établi par le receveur municipal dont les résultats sont conformes à ceux de la commune.
- Approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal, de la façon suivante :
 - 2 349,26 € à l'investissement, au compte 1068
 - 8 923,07 € laissés en fonctionnement, au compte 002

CAMPING MUNICIPAL

Taxe de séjour : suite au contrôle de légalité, le conseil municipal annule la délibération du 23 novembre 2017 et reprend une délibération en indiquant que la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse fixe la taxe de séjour à 0,22 € par nuit et par personne pour le camping municipal de Journans et que ce montant sera collecté par la commune de Journans et reversé en intégralité à CA3B.

Règlement camping : Le maire donne lecture du règlement. Après discussion il y a lieu d'apporter plusieurs modifications. La validation du règlement sera faite lors du prochain conseil.

Douches : un point est fait sur les travaux.

Validation des devis suivants :

Entreprise Arnaud Ronger électricité :

Douche PMR : 621.85 € H.T. – 746.22 € TTC

Douches à rénover : 1076.50 € H.T. – 1291.80 € TTC

Galis maçonnerie :

Douche PMR : 350.00 € TTC

Douches à rénover : 900.00 € TTC

SOLS&CO

Résine pour douche PMR et douches à rénover : 1 191.40 € H.T. – 1 429.68 € TTC

CHAU-CLIM

Douches à rénover : 2 598.00 € H.T. – 3 117.60 € TTC

Tarifs saison 2018 :

Le conseil valide les tarifs du camping pour la saison 2018.

	A LA JOURNEE	A LA SEMAINE	AU MOIS
Forfait 1 ou 2 personnes	9.20 € / Jour	8.20 € / Jour	7.15 € / Jour
Personne supplémentaire	3.60 € / Jour	3.10 € / Jour	2.55 € / Jour
Enfant de moins de 7 ans	2.05 € / Jour	2.05 € / Jour	1.55 € / Jour
Chien	1.00 € / Jour	1.00 € / Jour	1.00 € / Jour
Branchement électrique	3.60 € / Jour	3.60 € / Jour	3.60 € / Jour
Caravane 2 essieux – 2 personnes	18.40 € / Jour	117.30 €	499.80 €

FORFAIT SAISON	
Forfait 1 ou 2 personnes	750.00 €
Personne supplémentaire	255.00 €
Enfant de moins de 7 ans	153.00 €
Chien	65.00 €
Branchement électrique	266.0

Cheval Bugey

Le maire fait part au conseil de la demande de Cheval Bugey qui consiste à installer un chapiteau de 6m x 12m au camping du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

Une randonnée passera 1 fois par semaine, le jeudi soir à partir de 16 h jusqu'au vendredi 12 h.

Le nombre d'enfants et d'accompagnateurs par semaine ne sera pas supérieur à 20 personnes.

Le conseil valide la demande de Cheval Bugey, indique que le chapiteau sera implanté sur le bas du camping et fixe le montant pour la saison estivale 2018 à savoir :

- enfants : 3.00 € /enfant/nuit
- adultes : 5.00 €/adulte/nuit
- emplacement : 10.00 €/nuit de présence

Il est indiqué que le régisseur notera, à chaque passage, le nombre de participants adultes et enfants. La facturation se fera en fin de saison.

Il est demandé à Cheval Bugey de surveiller la bonne utilisation des sanitaires par les enfants, et la propreté des installations après leur départ.

ECOLE :

Horaires

Le DASEN a validé les nouveaux horaires de l'école pour la rentrée de septembre 2018, à savoir :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h /12h et 13h30/16h30.

Travaux :

Le maire a rencontré le 7 février dernier, Monsieur Bruno Lugaz, directeur du CAUE de l'Ain concernant le projet de locaux scolaires et périscolaires de Journans.

Le CAUE propose de mettre en place un atelier de travail sur cette problématique.

Cet atelier permettra aux membres du conseil et aux représentants des usagers de participer selon une méthode clairement établie par le CAUE pour réfléchir en commun, en vue d'élaborer des diagnostics et des scénarios et d'établir une synthèse.

3 séances d'une durée de 2 heures sont à prévoir (créneau 18/20h) :

- la première reposerait sur l'état des lieux et les exigences auxquelles un tel équipement doit répondre.
- la seconde sur le diagnostic et propositions sur les locaux actuels.
- la troisième sur une nouvelle école.

Pour ce faire, il convient de créer un groupe de travail regroupant le conseil municipal, les enseignants et les représentants des parents d'élèves. Cet atelier sera intitulé « l'école de Journans ».

L'inspection académique sera également conviée.

Cette mission de conseil entre dans les 4 demi-journées que le CAUE offre aux communes adhérentes et au vu des études déjà réalisées sur notre école.

Le conseil municipal valide la proposition du CAUE.

Les membres du conseil qui participeront à ces réunions sont : Gérard Seyzériat – Denis Darmedru – André Tonnellier – Farida Ballet – Jean-Claude Ballet – Judicaëlle Cevasco – Sylvie Charvenet et Georges Puvillan.

AGENCE LOCAL DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN :

Le conseil municipal valide l'adhésion 2018 à l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain pour un montant de 36,90 € soit 0.10 € par habitant.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE :

Le 26 juillet 2017, CA3B nous indiquait la cession d'activité au 1^{er} janvier 2018 du service de fourrière animale de la SPA de Dompierre-sur-Veyle. CA3B avait pris attache avec une structure privée, la SACPA, en capacité de proposer cette prestation aux communes de l'agglomération selon une tarification comprise entre 0,80 et 1,20 euros HT par habitant. Un certain nombre de communes, tout particulièrement celles de plus faible poids démographique, ont porté à la connaissance de la CA3B que la tarification proposée par la SACPA était difficilement supportable financièrement.

Au regard de ce constat et après discussion avec la CA3B, le préfet et la SPA de Lyon qui gère le site de Dompierre-sur-Veyle, la vice-présidente de la SPA a indiqué à titre exceptionnel, que son conseil d'administration a donné son accord pour une poursuite du service de fourrière animale jusqu'à la date du 30 juin 2018 mais selon des conditions d'exercice amoindries :

- la convention portera uniquement sur les chiens ;
- aucun transport et aucune capture ne seront assurés par la SPA ;
- la restitution de l'animal devra intervenir aux horaires d'ouvertures de la structure ;
- le coût de ce service sera fixé en fonction du barème suivant : 0,20 € par habitant pour une période de 6 mois.

À partir du 1^{er} juillet 2018, CA3B poursuit ces échanges avec la société SACPA.

Le conseil municipal décide de ne pas accéder à ce service.

RAPPORT SUR L'EAU – ANNÉE 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport sur le service de l'eau assuré par la commune. Il analyse les données administratives, techniques et financières de l'année 2017. Le conseil donne acte au maire de la présentation de ce document.

URBANISME

DP 001 197 18 D 0001 – CORDENOZ Marie-Pierre – Création d'une terrasse - 140, rue de l'Église – dossier déposé le 11 janvier 2018 en cours d'instruction.

CUa 001 197 18 D 0001 – Me Stéphane VIEILLE – connaître les règles d'urbanisme – Parcelles b 1782 – 1358 - 13636 – 140, rue de l'Église.

DP 001 197 18 D 0002 – DOLE Patrice – construction d'une véranda - 62, chemin des Grandes Vignes – dossier déposé le 21 février 2018, en cours d'instruction.

PD 001 197 18 D 0001 – LONG Eric – Démolition du préfabriqué - 120, rue du Puits – dossier déposé le 26 février 2018, en cours d'instruction.

CUb 001 197 18 D 0002 – LONG Eric – l'opération à réaliser consiste à la création d'une toilette sèche à proximité de la piscine creusée extérieure présente sur la parcelle - 120, rue du Puits – dossier déposé le 26 février 2018, en cours d'instruction.

QUESTIONS DIVERSES

La bibliothèque de Journans accueille un spectacle de la compagnie du Bord de l'eau "Avant la nuit", les 17 et 18 mars 2018 à la salle communale.

Le maire lève la séance à 21 heures.

Le maire,

Gérard SEYZERIAT